

A&P SAS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 18, rue Deyries - 33800 Bordeaux

983 483 629 RCS Bordeaux

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 3 JUIN
2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trois juin,

Les soussignés :

- **Pierre-Louis MOURCEL**, né le 16 octobre 1993 à Agen (47), de nationalité française, demeurant 18 rue Deyries – 33800 Bordeaux ; et
- **Arnaud MOURCEL**, né le 14 mai 1995 à Agen (47), de nationalité française, demeurant 244 rue de Bègles – 33800 Bordeaux ;

agissant en qualité d'associés, détenant 100% du capital social de la Société (les « **Associés** »),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société, et
- le projet de statuts de la Société mis à jour.

ont pris les décisions les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social de la Société ;
- modification corrélative des statuts de la Société ; et
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la Société

Les Associés décident de transférer le siège social actuellement situé 18, rue Deyries - 33800 Bordeaux, à l'adresse suivante :

93, allée de la Citoyenneté – 47200 Fourques-sur-Garonne

Ce transfert de siège social prendra effet à compter de la date des présentes.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts de la Société

Les Associés, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

93, allée de la Citoyenneté – 47200 Fourques-sur-Garonne

Il pourra être transféré dans tout département de la France métropolitaine, par une simple décision du Président, qui est habilité à cet effet à modifier les Statuts en conséquence. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social relève de la compétence des associés. ».

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Les Associés, confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

DocuSigned by:

9B7D7F37917B4D4...

Pierre-Louis MOURCEL

DocuSigned by:

8995F59394FC44D...

Arnaud MOURCEL